

## Propos diffamatoires concernant une association animalière

Par **Roxanean**, le **28/08/2024** à **22:23**

Bonjour je me permets de vous contacter car je suis bénévole actuellement pour une association animalière qui se fait harceler en ligne ( en particulier sur Facebook) avec des propos diffamatoires qui nuisent à l'image de l'association et de personnes qui y travaillent. Je ne suis pas la présidente mais la Community manager arrivée l'année dernière et je souhaite les aider car ils ne sont pas bien.

Pour l'histoire, il y a eu un changement de direction il y a quelques années de cela et certains des anciens employés ne l'ont pas supportés, ils attaquent donc tous les jours l'association sur les réseaux sociaux alors que les bénévoles font ce qu'ils peuvent pour sauver les chats des rues. C'est une histoire d'ego qui nuit au bon fonctionnement de l'asso et au final au bien être des chats de la ville car les personnes ne font plus confiance à l'asso (je rappelle qu'il n'y a pas de raisons valables à cela). Les saboteurs ont d'ailleurs pris en main un Facebook au nom de l'association que l'on arrive pas à supprimer malgré les signalements, et ils publient des commentaires haineux et diffamatoires sur le journal de la ville très régulièrement ou certains bénévoles de l'association y sont d'ailleurs cités. J'ai fait plusieurs signalements concernant les publications mais rien n'y fait.

Comment faire pour que cela cesse ? Les bénévoles ont un réel sentiment d'injustice. Merci

Par **Isidore Beautrelet**, le **29/08/2024** à **07:06**

Bonjour

Est-ce que la présidente de l'association a porté plainte ?

Par **Roxanean**, le **29/08/2024** à **08:03**

Bonjour, non la présidente de l'association n'a pas porté plainte. Cela fait longtemps que cela dure et nous cherchons des solutions. Je pense qu'elle ne pensait pas aller jusqu'à la plainte mais cela prend trop de proportions. Elle est assez déprimée de la situation car l'équipe de bénévoles est très investie dans cette association. Opposer les bénévoles entre elles, d'une association ou d'une autre uniquement sur des rancœurs, cela nuit au bon fonctionnement de l'association. De fausses informations au sujet de l'association et des bénévoles sont relayées, certaines personnes sont même citées directement sur Facebook. L'équipe a un sentiment d'injustice et se sent harcelée. Le pire c'est que le journal de la ville ne modère pas les commentaires donc c'est par ce biais qu'elles relaient les mauvaises informations tout en

gardant également un Facebook à elles au nom de l'association alors que l'association a son propre Facebook. Je vous remercie pour votre retour.

Par **D-Fens**, le **29/08/2024** à **22:04**

Salut.

J'entends ou constate souvent ces réticences à déposer une plainte. Dans le cas présent, les auteurs de ces actes semblent identifiés, je ne vois donc rien de légal ni de moral qui s'opposerait à un dépôt de plainte.

Un dépôt de plainte ne vous met pas en péril, bien au contraire. Une fois qu'on a soumis les circonstances à une analyse objective (comprendre : sans réaction émotionnelle) et si possible collectivement (en réunion avec des collègues et des tiers pour renforcer l'objectivité et la pluralité des jugements sur les circonstances), alors je ne vois pas ce qui empêcherait un dépôt de plainte.

Il s'agirait aussi de ne pas oublier le journal, qui a, semble-t-il et sous réserve d'informations complémentaires, relayé des propos pouvant éventuellement relever de la diffamation.

Un "truc" auquel personne ne pense spontanément (mais que je pratique régulièrement), c'est simplement prendre rendez-vous avec un avocat : il vous orientera sur la meilleure marche à suivre, vous donnera des conseils et vous apprendrez les termes juridiques exacts correspondant à votre situation (ce qui facilite beaucoup les démarches suivantes et conditionne l'attention de vos futurs interlocuteurs).

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/08/2024** à **06:11**

Bonjour

Je rejoins entièrement D-Fens